



RÈGLEMENT DU FESTIVAL ARCHINATURE 2021

Préambule

Ce concours, dans la suite de la première édition du festival Archi Nature, cherche à revisiter les différents liens possibles qui existent entre une installation artistique ou architecturale et les paysages quotidiens de nos territoires ruraux. L'idée de ce concours est de retrouver un lien entre nature et culture.

Cette deuxième édition prendra place le long du cours d'eau naturel principal de notre territoire, le Guiers et sera tournée autour de la figure architecturale de la 'Folie'. Cette édition s'intitulera '**Des folies au fil de l'eau**'.

Les folies sont de petites constructions, souvent de caractère romantique, aux formes diverses et parfois extravagantes édifiées dans un parc ou un jardin, selon la définition du dictionnaire Sensagent.

Artistes et architectes sont invités à réaliser des œuvres qui témoignent d'une proximité radicale avec le Guiers, source d'inspiration qui prend sa source au sein du parc naturel de la Chartreuse. Le défi consiste à renouer en termes contemporains et naturalistes avec l'ancienne figure architecturale de la 'Folie' en appréhendant les éléments et les paysages naturels autour de ce fil bleu, à travers le filtre de cette année 2020 écoulée, et en instaurant un dialogue serré avec le paysage.

Archi Nature 2021 présentera une série d'installations et de constructions qui dialogueront directement avec l'environnement proche du Guiers, par leur localisation, par les matériaux utilisés, et par l'emploi limité de techniques. Ces œuvres sauront tirer parti des ressources d'un lieu, des caractères spécifiques d'un site, ainsi que des éléments spontanés et accidentels propres à créer une 'folie' partagée.

Ce concours s'adresse à des équipes pluridisciplinaires pouvant intégrer étudiants des beaux-arts, étudiants en architecture, plasticiens, architectes diplômés et rentrer dans une démarche de création collaborative, ainsi qu'à tous groupes de personnes pouvant justifier d'une approche artistique et participative sur cette thématique. Il a pour objet la création de 'Folies' qui seront installées en juin 2021, sur les différents sites naturels bordant le Guiers, recensés par l'association ARCHINATURE.

1 - Candidats / équipes

Le concours est ouvert :

- aux étudiants en architecture, Beaux-Arts, Design, Arts-Appliqués, Design Urbain, Paysagisme...
- aux architectes en exercices, aux artistes et professionnels précédemment cités, en activités.
- aux groupes de personnes et associations en lien avec la thématique annoncée, pouvant faire la démonstration d'une démarche artistique.

En cas d'inscription en équipe, au minimum l'un des membres de l'équipe, le mandataire, doit correspondre à ce critère.



2 - Code d'enregistrement

Lors de leur inscription, les candidats doivent obligatoirement choisir un nom d'équipe qui fera office de signature sur leur projet pendant le concours. Cet identifiant doit se composer de 12 lettres / chiffres au maximum, choisis à la convenance des candidats.

Il sera complété, par l'organisateur, au moment de l'inscription par le numéro correspondant au site attribué.

Les candidats apposeront ce code d'enregistrement (12 lettres / chiffres + Le numéro du site) en haut à droite de tous les supports qu'ils devront fournir : panneaux A3, support de la maquette, fiche de synthèse, fichier PDF.

3 - Dossier d'inscription

Les candidats peuvent concourir librement ou dans le cadre de l'enseignement qu'ils suivent. Si le projet est conçu dans le cadre des études, les étudiants se présentent en leur nom en mentionnant le nom de l'école, des enseignants responsables, le cycle et l'intitulé du cours. Chaque équipe désigne un mandataire qui correspond obligatoirement aux critères mentionnés dans le point 1. Pour tous les candidats participants, il conviendra d'agrafer au formulaire d'inscription la photocopie de leur carte d'identité, et de leur carte d'étudiant au cas échéant.

Le formulaire d'inscription à compléter est téléchargeable sur le site : <http://www.festival-archinature.com>

Les sites d'implantations des 'Folies' seront également consultables sur le site internet, dès le début du mois de janvier 2021.

Les éléments complétés du dossier (point 5) d'inscription seront à envoyer sur l'adresse mail : festivalarchinature@gmail.com

4 – Annulation du Festival ARCHINATURE

Pour n'importe quelles raisons – absence de subvention, refus des territoires, ou interdictions dû au contexte sanitaire entre autres - l'association se réserve le droit d'annuler « Le Festival ARCHINATURE » à quelque étape que ce soit ; sans qu'il soit recherché par les candidats ou lauréats une quelconque responsabilité de ladite association. L'annulation ne donnera lieu à aucun défraiement.

5 – Déroulé du concours

Le concours « Le Festival ARCHINATURE, 2^{ème} édition : Des folies au fil de l'eau » se déroule en différentes phases. Ce concours est tout d'abord un concours d'idées qui permettra la sélection des œuvres les plus pertinentes présentant une esthétique associée.

Phase 1 - LA CANDIDATURE

Les candidats se présentent au concours. Ils peuvent concourir pour la création maximum d'une seule 'Folie'. Entre le 4 Janvier et le 2 mars 2021, ils doivent fournir un dossier d'inscription complet comprenant :

- le formulaire d'inscription désignant un code d'enregistrement (point 2), constitué de 12 lettres/chiffres.



Le formulaire d'inscription à télécharger sur le site <http://www.festival-archinature.com>

- la photocopie de la carte d'identité de chaque participant, et de leur carte d'étudiant le cas échéant, ou un justificatif d'inscription à un cursus d'enseignement supérieur.
- une présentation libre de l'équipe, sur une planche A3, avec une éventuelle explication de leur code d'identification ou d'une expérience significative. Cette présentation pourra également comporter l'ébauche d'une idée fondatrice, d'une démarche, une prémisse de l'œuvre en esquisse.

Les inscriptions au concours du Festival ARCHINATURE se feront par voie numérique via l'adresse mail suivante : festivalarchinature@gmail.com ou bien par envoi postal, à l'adresse ci-dessous :

Association Cogito Ergo Sum - Le Festival ARCHI NATURE

AGORA Guiers – Avenue Jean JAURES

La Baronnie

73330 Le Pont de Beauvoisin

Une confirmation d'inscription au festival ARCHINATURE (point 3) sera effectuée dès réception du dossier (avant le 22 février), de manière numérique à l'adresse de contact indiquée via l'adresse suivante : festivalarchinature@gmail.com. Après la date butoir du Lundi 22 février, les inscriptions seront closes.

Phase 2 – ATTRIBUTION D'UN SITE

À compter du 2 mars, après réception des candidatures, les organisateurs du festival procéderont à l'attribution d'un numéro d'identification par participant(s), ainsi qu'à l'attribution de l'emplacement. Le site sur lesquels les candidats concourront pour la construction d'une 'Folie' sera attribué de façon ferme et définitive. Les candidats recevront par courriel des informations sur l'emplacement qui leur sera attribué. **Chaque candidat aura jusqu'au vendredi 9 Avril 2020 pour faire parvenir son projet à l'espace AGORA GUIERS situé à Pont de Beauvoisin.**

Afin de participer au concours du festival ARCHINATURE, chaque candidat(s) fournira, avant le mardi 20 avril :

- Deux planches de format A3 qui rendront compte de la démarche du projet. Il devra être introduit par une note conceptuelle : la démarche, le parti pris, un croquis, esquisse d'une solution... Permettant de décrire de façon la plus expressive possible leur 'Folie' proposée. Ces planches devront contenir en priorité l'ensemble des informations qui permettront de vérifier : le principe d'intégration au site et des matérialités employés, des modes d'installations envisagés et les détails significatifs pour chaque installation, la nomenclature des matériaux utilisés. Ces deux planches synthétiques pourront contenir tout type de plans et coupes ainsi que les représentations (croquis perspectives / représentations libres) qui permettent de saisir la proposition dans les détails d'installation et d'aménagement du site. Une présentation de la phase de mise en œuvre comprenant : le nombre de personnes présentes sur l'installation de la folie, la durée totale de la construction estimée.
 - Une maquette de la 'Folie' à l'échelle 1/20 qui sera le support principal de la sélection. Chaque maquette devra être suffisamment solide pour pouvoir être exposée à plusieurs reprises et posséder un conditionnement pour le transport (caisse réutilisable). Elle sera posée sur un socle résistant d'une hauteur de 6 cm.
 - Un dossier numérique (format PDF) contenant : Les deux planches formats A3 et 3 photos de la maquette sur fond blanc, à transmettre via l'adresse mail du festival.
- Tous ces éléments devront comporter le code d'enregistrement « visible » (12 lettres/chiffres au maximum + le numéro du site) choisi par les équipes.



ATTENTION !

Tout dossier incomplet sera éliminé. L'ensemble de ces éléments devra être conditionné proprement. Chacune des planches A3 papier devra comporter (dans le coin haut à droite) le code d'enregistrement.

Les expéditions des documents et des maquettes sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets ; ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents et maquettes envoyés. Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas toutes les conditions, les maquettes endommagées, et les dossiers arrivés hors délais.

Phase 3 - LE JURY SE RÉUNIT ET STATUE

Les maquettes et planches A3 de chaque participant(s) seront visibles sur le site internet du festival : <http://www.festival-archinature.com> ou sur la page facebook du festival ainsi que dans un office de tourisme / lieux d'expositions relayé sur le territoire.

Le jury du concours « Festival ARCHINATURE » se réunira le Samedi 24 Avril 2021 et il désignera les projets lauréats pour les territoires concernés. La sélection des œuvres retenues sera effectuée par le biais de deux modes de sélections complémentaires : un vote numérique du public visitant le site internet du festival, entre le 9 et le 24 avril 2021, ainsi que par la validation finale du jury du concours, par proclamation le samedi 24 avril. Les résultats seront communiqués aux candidats reçus et aux candidats non retenus, par mail, à partir du lundi 26 Avril 2021.

La dimension poétique et culturelle est au centre de la proposition. Le dialogue instauré avec le site sera décortiqué, l'approche sensible. La façon dont vous poserez l'édifice sur le sol, la pente, le lit de la rivière, sur l'eau ou dans les arbres ... seront les critères de sélection principaux de vos 'Folies'. C'est "l'ici et le maintenant" qui prévaut, la lumière et l'ombre, la matérialité et la spatialité.

Tous les projets sélectionnés et primés par le jury feront l'objet d'une valorisation par le biais :

- du supports de communication principal pour répondre à ce concours : une exposition des maquettes ouvertes au public. Les 'Folies' sélectionnées, ainsi que les planches A3 explicatives mettant en lumière l'intégration de l'œuvre au site, seront exposées et présentées au public dans un lieu relayé par les collectivités territoriales concernées.
- les maquettes et planches A3 lauréats seront également relayés sur le site internet du festival : <http://www.festival-archinature.com>
- d'un dépliant de présentation du festival.
- lors de l'inauguration officielle du festival le dimanche 4 Juillet 2021.
- des médias.



Phase 4 – LA CONSTRUCTION

À partir du 3 mai et jusqu'au 28 Juin 2020, chaque lauréat construira sa 'Folie' à l'échelle 1/1 sur l'emplacement qui lui aura été préalablement attribué, En répondant au concours, les candidats s'engagent à développer leur projet jusqu'à la construction avant la date du 28 juin 2021. Ils s'engagent également à être présents le 4 Juillet 2021, lors de l'inauguration du festival. En cas de désistement, le jury se réserve le droit de revenir sur la sélection du lauréat et de changer d'équipe. Les 'Folies' seront présentées au public le dimanche 4 juillet, jour de l'inauguration du « Festival ARCHI'NATURE ».

Tous les sites sont à considérer comme des sites d'intérêt remarquable, les candidats s'engagent donc à maintenir leur site d'intervention propre aussi bien pendant l'installation de l'œuvre qu'au moment de la livraison. Une attention particulière sera portée sur la non utilisation de produits toxiques (laques, white spirit, acétone, colles...). La récupération de matériaux naturels (mousse, branchages...) sur site est possible sous réserve de conditions propres à chaque site. Des sites peuvent présenter des contraintes particulières (constructions susceptibles d'accueillir du public, respect du cours d'eau) dont il faudra tenir compte.

Matériaux de construction :

Une aide à la fourniture des matériaux est envisageable entre le lundi 26 Avril (résultat du jury) et le 03 mai (début de la période de construction des 'Folies', à la demande des candidats. Un descriptif des matériaux employés, associés à une évaluation financière, devra déterminer les quantités de matériaux nécessaires et devra être fourni au plus tard une semaine après les résultats du concours. Les devis en résultant seront validés par les lauréats. Tous les matériaux employés devront être des matériaux naturels, recyclables, ou être une proposition de secondes vies d'objets, ou issues de filière de recyclage.

Défraiement :

Une somme forfaitaire de 1500 Euros est attribuée à chaque lauréat. Les commandes de matériaux seront déduites de cette somme.

Cette somme prend en compte tous les frais liés à la participation d'un candidat ou d'une équipe **qui accède à la phase 4** (matériaux de construction, recyclage et seconde vie d'éléments, éventuelle main d'œuvre, transports, achat d'outils portatifs, présence le jour de l'inauguration...). Il n'existe pas de défraiement antérieur à la phase de construction.

Phase 5 – LE DÉMONTAGE

Le démontage des œuvres aura lieu du 8 au 30 novembre 2021. Différents cas de figure sont envisagés en ce qui concerne le démontage des 'Folies' du festival ARCHINATURE 2021 : la question de la propriété des œuvres lauréates est liée à la question du démontage. Cette question de la propriété de l'œuvre sera posée aux participants dans le formulaire d'inscription et sera confirmée par la suite. Les lauréats auront le choix entre :

- Rester propriétaire de la 'Folie' construite. Auquel cas ils auront à charge le démontage de l'œuvre durant le mois de novembre 2021.
- Céder la 'Folie' à la commune sur laquelle elle est installée. Auquel cas il reviendra à la charge de la commune l'entretien ou bien le démontage de l'œuvre, à ses frais. Dans ce cas, une convention de transfert de propriété avec la commune sera effectuée.
- Céder la 'Folie' à l'association Cogito Ergo Sum, dans l'éventualité du réemploi de l'œuvre dans un cadre ultérieur. Dans ce cas également, une convention de transfert de propriété avec l'association sera effectuée. L'association Cogito Ergo sum aura à sa charge le démontage de l'œuvre durant le mois de novembre 2021.
- À l'échéance du 30 novembre, toute œuvre non démontée sera détruite ou cédée à l'association Cogito Ergo Sum.



Nous souhaitons à tous les participants du Festival ARCHINATURE 2021 une expérience stimulante et enrichissante.

Postface :

Ce festival a été repensé, lors de cette deuxième édition, dans le but de convier les visiteurs à se réinterroger sur leur rapport à leur propre territoire, en mettant en lumière ce cours d'eau parfois ignoré de leur lieu de vie : le Guiers. A travers la mise en place de ces Folies, il s'agit d'interpeller les visiteurs sur l'époque actuelle, pour suggérer une approche de ces paysages du quotidien qui soit bienveillante. Nous souhaitons convier ces promeneurs à des expériences significatives d'espaces naturels, de matériaux bruts, d'odeurs pénétrantes... Pas un message direct donc, mais la proposition d'un 'grain de folie' propre à surprendre notre sensibilité.

Renseignements complémentaires à demander par courrier à l'association Cogito Ergo Sum, espace Agora Guiers - Le Festival ARCHINATURE, AGORA Guiers –La Baronnie, 73330 Le Pont de Beauvoisin ; ou bien par mail à l'adresse suivante : festivalarchinature@gmail.com